



RF CAHORS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/09/2021 046-200094647-20210924-DE_2021_09_005-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° DE\_2021\_09\_005

Membres en exercice : 17

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre septembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

### **PRESENTS :**

Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Jean Luc LABORIE, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Gabrielle COLLIGNON, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL, Christian DAURAT, Alain LALBIAT

### **Excusées :**

Olivier VITRAC, Gaeligue JOS

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LALBIAT

Date de la convocation : 16 septembre 2021

---

### **Objet : Vote de crédits supplémentaires - Charge de Personnel et achat véhicule**

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6411	Salaires, appointements, commissions		5 000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		3 000.00

Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel

RF CAHORS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/09/2021 046-200094647-20210924-DE_2021_09_005-DE

6453	Cotisations aux caisses de retraites		3 000.00
022	Dépenses imprévues		-11 000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2182 - 701	Matériel de transport		20 000.00
2315 - 600	Installat°, matériel et outillage techni		-20 000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
----------------	--	-------------	-------------

Monsieur le Président, invite le Conseil Syndical à voter ces crédits.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean Luc LABORIE

Rendu exécutoire le :

30/09/2021

Transmis en Sous-Préfecture le :

30/09/2021

Publiée :

30/09/2021

